Toulouse, le 7 mars 2017

8 mars, Journée internationale des droits des femmes

Débrayez 1h12 pour réduire l'écart

En ce 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, **le SNJ invite tous les salarié-es de l'UES Dépêche à effectuer un débrayage de 1h12** afin de participer aux manifestations (1), échanger et discuter sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, notamment au sein de l'entreprise.

1h12, c'est, sur un journée de 8 heures, le temps supplémentaire que devraient travailler en moyenne les femmes de l'UES Dépêche pour espérer le même niveau moyen de salaire que les hommes.

Car **l'écart entre la moyenne des rémunérations des hommes et des femmes, au détriment de ces dernières, ne cesse de se creuser d'année en année à La Dépêche**. Il était en moyenne de près de 15% toutes catégories confondues en 2015, et est plus élevé encore chez les cadres avec une différence de 1417 euros en moyenne mensuelle, tandis que **chez les journalistes la différence est en moyenne mensuelle de 760 euros**.

Outre cet écart salarial tristement significatif, **on déplore également des différences de traitement concernant l'accès aux postes à responsabilité, aux promotions ou évolutions de carrière,...**

Alors que viennent de débuter des négociations sur l'égalité professionnelle (et la qualité de vie au travail) à La Dépêche, **le SNJ souhaite que la direction s'engage sur des dispositions concrètes pour résorber réellement les différences de traitement entre hommes et femmes journalistes**.

Partant de l'avis donné par le comité d'entreprise, le 31 janvier dernier, au dernier rapport sur le sujet, le SNJ émettra notamment les propositions suivantes:

- constatant que les "primes exceptionnelles" allouées à des journalistes (36 au cours des quatre derniers exercices) sont réservées exclusivement aux hommes, la direction doit s'engager à ce qu'un tiers d'entre elles, au minimum, soient attribuées chaque année à des femmes (un tiers étant une (proportion proche de celle des femmes parmi les journalistes de l'UES Dépêche);
- constatant qu'au cours des quatre derniers exercices, 8,75% seulement des 80 promotions "individuelles" opérées ont concerné des femmes, la direction doit s'engager, à ce qu'elles concernent désormais, pour au moins 33% d'entre elles, des femmes;
- constatant que seulement deux femmes, adjointes au rédacteur départemental, figurent dans la hiérarchie de la rédaction (parmi une trentaine de postes), la direction doit s'engager chaque année à intégrer une femme dans la hiérarchie de la rédaction, à proposer les postes hiérarchiques à des femmes journalistes en mettant en oeuvre des dispositions (articulation de la vie professionnelle et familiale, temps de travail, formation, ...) leur permettant réellement d'accéder à ces fonctions;
- la direction doit prendre l'engagement que les mesures ci-dessus ne soient pas financées par l'enveloppe annuelle consacrée à l'égalité professionnelle dont le montant (aujourd'hui distribué à raison de 5 points indice) doit venir en sus, et qui doit être répartie selon des critères objectifs (en fonction de l'ancienneté de la dernière promotion des journalistes femmes. Le montant de cette enveloppe ne saurait être inférieur à celui des primes exceptionnelles.

Ses premiers engagements (avec d'autres) doivent servir de base pour rompre la logique "culturelle" d'un traitement qui entraîne une discrimination envers les femmes à la rédaction.

Nous vous invitons à y réfléchir ensemble, lors de cette journée qui ne doit pas être que symbolique, mais aussi d'action (et à nous faire part de vos suggestions éventuelles).

(1) A Toulouse, un rassemblement est organisé de 12 à 15heures, métro Saint-Cyprien.

SNJ section Dépêche *Tél., fax, répondeur : 05.62.11.35.04. email :* snj.ddm.midipyrenees@gmail.com